L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 1er OCTOBRE 1879

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre du Grand Opéra,
(Anciennement Théâtre des Variétés.)

Grande Représentation théâtrale offerte par les membres de l'ancien

CLUB SHAKESPEARE,

SOUS LES AUSPICES DE

l'Association de l'Armée du Tennessee,

DIVISION DE LA LOUISIANE,

AU PROFIT DU FONDS DE SECOURS DES

ORPHELINS

Du Général J. B. HOOD,

ET QUI AURA LIEU LE

Vendredi soir, 10 Octobre 1879.

A cette occasion, il sera donné le drame en quatre actes de B. Webster,

"DEAD HEART,"

avec un excellent personnel d'acteurs et le concours des Gardes Continentaux.

BILLETS............UN DOLLAR.

Les portes seront ouvertes à 7 heures P. M.; la représentation commencera à 8.

Des places pourront être réservées au bureau de location, sans frais additionnels. Jeudi et Vendredi, 9 et 10 octobre, de 10 heures A. M. à 3 P. M.

Les membres de l'Association pourront se procurer des tickets en s'adressant à Fred. Hons, 225 rue du Canal, coin Bassin, ou à E. Lilienthal, rue du Canal, près Chartres.

2?sept au 10 oct.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après 16 dîlles formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Wm. Frantz. H. Opitz.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Montres, bijouterie.

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti, Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

7août—1anDMeV

Ant. Carrière, E. L. Carrière, O. Carrière, Chas. J. Carrière.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Au Public.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon (ancien établissement L. Berniard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour en mériter la continuation.

EUGENE KATZENSTEIN,

Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

LE PREMIER EN CAMPAGNE

Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83

Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA

LE 10 SEPTEMBRE 1879,

UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements,

Articles de Lingerie et Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.

31 août—

Grande réduction de prix au salon d'huîtres et Restaurant de

L'ALCAZAR,

61....RUE DE CHARTRES......61

Chambres garnies et salon pour familles. Déjeuner et dîner à 30 cents. Huîtres crues à 15 cents, huîtres frites et stewed 30 cents la douzaine. Très bon vin à 25 cents la bouteille et au-dessus. 30 août—1m DJM.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Les RESSERREMENTS guéris par un simple mécanisme, sans peine.

Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUÉRIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ÉCHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

Chaussures.

E. CABAUD,

FABRICANT de CHAUSSURES EN GROS ET EN DETAIL,

53.......RUE ROYALE.......53

Coin Bienville,

Annonce à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a transféré son magasin du No 66 rue Royale au No 53 de la même rue, et qu'il a en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de chaussures élégantes, cousues et vissées, qu'il vendra à des prix défiant toute concurrence.

Les commandes de la ville et de la campagne seront exécutées dans le plus bref délai et avec grand soin. 21sept—1m

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

Bottes et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. [illegible]

27 mars 78—1 an VaO

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers profits."

20 oct—1 an

Liste des lettres [illegible] Bureau de la Poste le Dimanche 28 septembre 1879.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 à 11 HEURES DU MATIN.

[illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] REPRÉSENTATIONS DE

La troupe d'opéra anglais de Grau.

Mercredi, 1er octobre, Matinée,

CADETS.

Mercredi et jeudi, 1er et 2 Octobre.—L'opéra comique toujours populaire,

H. M. S. PINAFORE.

Mlle Blanche Corelli comme Joséphine.

M. Henri Laurent comme Ralph.

Vendredi, 3 octobre.—Grande représentation pour le bénéfice de Mlle Blanche Corelli, Pinafore et le 2me acte qui comprend la grande marche militaire des CADETS.

Samedi, 4 octobre—PINAFORE et les CADETS en matinée et en soirée.

Dimanche, 5 Octobre—Ouverture de la saison dramatique avec la charmante actrice et comédienne Mlle ANNIE PIXLEY, dans l'histoire dramatique de Bret Harte de M'LISS, secondée par la Troupe de McDonough & Fulford.

1er oct—

GRANDE RÉDUCTION

DE PRIX.

Lea & Perrins

La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE

WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux

SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES ET FROIDES, GIBIER, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER, Mai 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est la plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, vendue et consommée dans le monde entier.

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour

LEA & PERRINS,

26 College Place et 1 Union Square. NEW-YORK.

26 fév—t l merc—1an

Armées du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ses compagnons d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

JNO. B. RICHARDSON, Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.

AUGUSTUS REICHARD, Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nicholls, J. A. Chalaron, Jas. Buckner, G. T. Beauregard, Samuel Flower, S. D. Stockman, D. B. Calder, Fred. N. Ogden, Jno. H. Murray, de l'armée Nord-Virginie. Walt. V. Crouch, de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boîte 1695, New-Orléans.

7sept—

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le génl J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président, aux officiers et aux membres de l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon du Texas de Hood et à toutes les personnes libérales du Sud. Je les prie de m'aider à assister ces enfants dans leurs besoins actuels. Soldats, chrétiens, amis du regrettable Hood, vous connaissez votre devoir. Faites-le et que Dieu vous bénisse.

D. M. HOLLINGSWORTH,

3 sept— Rue Gravier 183.

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON, Pittsburg, Anthracite, Cannel. Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,

Marchands de Charbon.

No 1 1/4 rue Carondelet.

Offrent de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.

14 sept—

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard:	Pittsburg.
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coulé	50c.	—

W. S. CAMPBELL, Agent,

12 sept— 29 rue Carondelet.

BUREAU DE

W. S. CAMPBELL, Agent,

29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD PITTSBURG COAL ANTHRACITE CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.

FOURNI AUX

bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons

PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Ernest Lefebvre. Albert Paul.

ALBERT PAUL & Cie.,

—ENCANTEURS.—

Salle de vente encoignure des rues Chartres et Conti.

Attention spéciale apportée à la vente des propriétés foncières, meubles, etc.

Argent prêté sur meubles, etc., par l'intermédiaire de la maison.

Vente régulière à la salle de vente.

10 sept—1m

G. PITARD,

291 & 293 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Grate à feu, Clous, Coutellerie, Cordage, Vitres, Mastic, Colle forte, Ferblanterie, Huile de lin, Huile de ricin, Térébenthine, Japans. Blanc de zinc, Blanc de plomb, Couleurs préparées pour cottage, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Brosses à peindre, Brosses à blanchir, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.

Tout à des prix modérés.

Leon Queyrouze. Oscar Bois

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

12 juil 78—1 an. Nlle Orléans

Huile d'Olive de Plagniol de James.

La marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et la Prize Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

[illegible] des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque [illegible] selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,

29 juin—3m 67 et 69 rue Decatur

Pension privée.

Madame veuve Amédée [illegible]

INSTITUTIONS.

Université de la Louisiane
—ET—
Collège Agricol et Industriel, (Baton Rouge, Louisiane.)

ORGANISATION MILITAIRE.

La session commence le 5 octobre et se termine le 4 juillet 1880.

Bonne faculté de treize professeurs avec belle bibliothèque et appareil convenable.

ENSEIGNEMENT GRATUIT.

Pension et autres dépenses nécessaires à des prix modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à D. F. BOYD, Président.

18sept—1m V et C.

Mississippi Military Institute à la Passe-Christian, 1879-80.

Les Cours s'ouvriront le 13 octobre. L'Institut est situé sur le bord de la mer, dans un pays salubre et charmant.

On donne aux élèves une instruction complète et on suit les meilleurs systèmes d'enseignement. Les équipements militaires sont fournis par le gouvernement général.

Pour les catalogues, s'adresser au secrétaire de la faculté. E. H. MURFEE, surintendant.

21août—1mois V et C.

Spring Hill College.

MOBILE, ALABAMA.

Cinquantième Session Annuelle.

La réouverture des classes au Collège de Spring Hill aura lieu MERCREDI, 1er octobre. Le président recevra les personnes qui voudront le voir, au Collège de l'Immaculée Conception, rue Baronne, de 9 h. A. M. à 3 h. P. M. Il partira avec les élèves MERCREDI, 1er octobre, par le train du matin du chemin de fer de Mobile, au pied de la rue du Canal.

25 sept—10f

Collège de l'Immaculée Conception

RUE BARONNE

La rentrée des classes aura lieu MERCREDI, le 1er octobre.

25 sept—8 f

COLLÈGE JEFFERSON

Paroisse St Jacques, Le.

Dirigé par les Pères de la Société de Marie.

RÉOUVERTURE, 7 OCTOBRE.

Le Collège est situé sur les rives du Mississipi, à soixante milles au-dessus de la N-Orléans. On y arrive de la ville en 4 heures par le chemin de fer et en 6 heures par les bateaux à vapeur, pour lesquels un wharf a été construit spécialement. Cours classique et commercial au grand complet. Pour les conditions, les informations, etc., s'adresser au président ou aux Pères Maristes, Eglise du St Nom de Marie, à Alger, ou encore à M. C. E. Dubreuil, 43 rue Peters ou P. O. Box 1498. 19 sept—1m

Académie St.-Aloysius,

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, coin des rues Chartres et Quartier.

Cette institution, si favorablement connue de ses nombreux patrons pour l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent les branches préparatoires et commerciales usuelles. Pas de frais additionnels pour l'enseignement des langues française et allemande. 7sept—1m

St. Stanislas Commercial College,

BAIE ST. LOUIS, MISS.

Les classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des frères du Collège se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou au Président frère Florimond. 31 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE,

198..........Esplanade............198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus utiles. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.

30 août—1 an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

117........RUE BARONNE........117

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,

PHILADELPHIE,

LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE

PAROLE

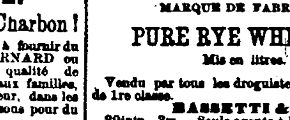

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.

Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,

29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

De la fabrique de Chaux Chewocla, Youngsboro, Ala., arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre en lots au dépôt ou au magasin, au plus bas prix du marché.

JOHN McCAFFREY,

7juil—3m No 30 rue Poydras.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri), Anouilh (Ovide), Abadie (François Germain), Arrouy (Charles), Blanchard (Auguste), Bourdel (Pierre Oncizime), Beraissan (Jean), Beauvrard, née Lair (Henriette), Binot (Alfred), Barthe (Jean et Basile), Bonnemaison (François), Bernoudy (Jean Noël), Ben (Vve Casimir), Bled (Mme Louis-Marie), Capy (les époux), Cabalh (les époux), Chansseneq (Pierre), Caspar (Andréa), Chappuis (Jules et Auguste), Ceres (Gabriel), Charlot (Armand), Coste (les époux), Cambes (Baptiste), Combes (Jules), Dodens (Elodie), Ducamp (Jean), Dufourcq (Jean), Demartini (Eve), Dutet (Edouard), Dabot (Jean-Baptiste), Davarede (Jean), Delés (Pierre Sylvain), Dureau (Antoine Ferdinand), Duplan (Pierre), Denergue (Jean Bernadin), Delacroix (Paul), Destellon (Vve), Dumas (Aloé Pierre), Esplet (Francine), Engelback (Gustave), Fabre (Louis), Fourcade (Antoine), Fontan (François Ludovic), Favre Petit Mermet (François), Guyonvarch (Jean Pierre François), Genaux (Jean Julien), Gesen (Charles), Gedefroy (Louis), Gardey (Joseph), Gagnière (Antoine), Gros de Perrodil, Hamant (Joseph), Jalier (Prosper Auguste), Jaubert (Fortuné), Jarriat (Vve de Jacques), Kaiser (Mme Henri), Ladouce (Mme), Lebet (Jean), Laborde (Anne), Legrand (Jules), Lebrun (père et fils), Lesselin (Alfred), Lätz (Jacob), Lasseire (Marie Jean Pierre), Longuefosse (Bernard), Lacrampe (Gabriel), Larroux (Jean), Lestrade (George), Laroché (Mme), Maussise (Louis), Meunier (J. T.), Mâge (Melchior), Moynet (Jean), Moret (Edouard), Majeau (Marcel), Mornon (Pierre), Nereaux (Jules), Paillot (Vve Alfred), Porche, Passamant, Poujade (Henri), Pons (Théophile), Pasteur (Henri), Peres (Guillaume), Perisse (Vincent Sylvain), Poisson (Ernest), Remond (Julien), Rousseau (P. A.), Raisdegnier (Jean Baptiste), Roudey (Louis), Répelat (Jean Antoine), Scholey (Augustin), Senac (François), Soupène (Charles), Savignol (Paul), Servin (Aglaé), Schoeller (Millione), Seemos (Frederick), The Southern Bank, Tirveillot (fils), de Villeneuve (Rodolphe), Villeneuve (Auguste), Vitte (François), Veuillot (Louis), Vizenne (Ferdinand), Verges (Cyrille), Wack (Mme).

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.

Le Consul de France, VICOMTE PAUL D'ABZAC.

19sept—

L'UNION FRANÇAISE.

Par suite de récents changements, le Conseil de Direction se compose comme suit:

M. le vicomte PAUL d'ABZAC, consul de France, président honoraire.

M. EDGAR LABUZ, président honoraire.

Président: F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.

1er vice-président: A. WALZ, 26 rue Conti.

2me " C. ROUYER, coin Conti et Chartres.

Trésorier: A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.

Secrétaire: A. GUILLEMET, — rue Douane.

DIRECTEURS:

MM. F. LIMET, bureau de l'Abeille.
J. L. REVOL, coin Chartres et Conti.
H. HILLARD, librairie Hébert & Co, coin Bienville et Chartres.
J. ANGLADE, coin Bourbon et Conti.
A. LAFOND, rue Bourbon, [illegible]
A. DURIEU, coin Canal et Baronne.
E. BOUSSELOT, 272 rue Dauphine.
[illegible], coin Chartres et Ste Anne.
[illegible], rue Bienville.
J. LAMBERT, Alger.

Les présidents de toutes les sociétés françaises [illegible] font également partie de la Direction.

Le Comité de Secours [illegible]

A. GUILLEMET, Secrétaire.

ASSURANCES.

MECHANICS' & TRADERS' INSURANCE COMPANY.

No 14 rue Carondelet.

DIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément à l'article 12 de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année échue le 31 août 1879:

Primes d'incendie	$124,456 33	
Primes de rivières	27,669 22	
Primes maritimes	9,193 51	
Primes non-expirées 31 août 1878	40,000 00	$211,319 06
A déduire:		
Primes non-expirées 31 août 1879	$50,000 00	
Primes remboursées	5,018 96	$55,018 96
Montant net des primes encaissées		$156,300 08
Moins:		
Pertes d'incendies	38,668 81	
Pertes de rivières	26,679 88	
Pertes maritimes	3,103 29	
Pertes non réglées	6,200 00	$74,651 98
Taxes et licences	5,755 50	
Réassurances	20,410 03	
Réfection 15 p. ct.	12,514 98	
	38,680 51	
A déduire, l'intérêt, moins dépenses	15,272 60	$23,407 91 — $98,059 89
Profits nets		$58,240 19

ACTIF.

Billets à ordre pour primes et prêts sur garanties	$344,922 92
Argent en caisse	36,069 17
Primes en voie de collection	16,927 36
Placé en actions de banque, de compagnies d'assurance et d'autres actions, estimées à leur valeur sur place	88,538 00
Propriétés foncières, estimées à la valeur exacte du marché	33,155 21
Meubles de bureau	1,000 00
	$520,612 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et fidèle des livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi, notaire, ce vingt-sixième jour de septembre 1879.

EDGAR GRIMA, notaire.

Le Conseil des Directeurs, à la réunion annuelle tenue le 15 du courant, a résolu de payer

10 pour cent d'intérêt sur le capital.

20 pour cent de dividende sur les primes participantes.

Ce double intérêt sera payé à partir du 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

HU. ALLISON, H. J. MULLAN, J. H. ALLEN, ED. NALLE, J. A. BRASELMAN, F. J. ODENDAHL, J. D. BRITTON, EMILE J. O'BRIEN, SAM. BOYD, W. A. PEALE, T. J. CARVER, D. L. RANLETT, J. D. COBB, G. W. SENTELL, H. D. COLEMAN, S. K. RUSS, J. M. FRANKENBUSH, W. B. THOMPSON, BEN. GERSON, J. M. WALSH, P. G. GIBERT, M. WEIL, J. D. HILL, T. S. WATERMAN, CHAS. HOLLOWAY, FRED K. WING, R. L. MOORE, C. W. WOOD, LLOYD R. COLEMAN, R. J. WEST.

28 sep—1m

Département du Sud.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Liverpool, London and Globe

NLLE-ORLEANS,

Bureau Central, No 184 rue Gravier.

Capital en actions payé	$1,228,300 00
Total de l'actif	30,731,893 40
Placements faits dans ce pays	4,301,897 00

Attention spéciale accordée à la propriété foncière à la Nouvelle Orléans. Polices d'un, de trois et de cinq ans sur les propriétés et leurs contenus aux taux les plus réduits.

Toutes marchandises assurées aux conditions les plus avantageuses.

Pertes établies promptement et payées sans escompte.

Conseil de direction, à la Nlle-Orléans, Centre: J. F. SCHRODER, président. PERRY NUGENT, NEWTON BUCKNER, GEORGE WIGG. HENRI V. OGDEN, Secrétaire. J. P. ROUX, Asst-Secrétaire.

20sep—au 1ernov

CITIZENS' SAVINGS BANK

BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,

Coin Baronne et Gravier, NOUVELLE-ORLEANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépots reçus et payables par chèques sur demande.

Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.

Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.

Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
FACTORS & TRADERS.

37--RUE CARONDELET--37

CAPITAL PAYÉ--$1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.

JOHN CHAFFE, Vice-Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble, R. F. Eshleman, John Chaffe, Wm. C. Black, Richard Milliken, Chas. Chaffe, J. L. Warren, L. C. Jurey, Saml. Friedlander, Wm. Hartwell, A. A. Yates, C. J. Leeds, R. M. Walmsley, A. T. Janin, A. H. May, Jos. Bowling, T. Lytt. Lyon, A. M. Bickham, Samuel H. Boyd, Henry Abraham, Joseph McElroy, Louis Bush, Wm. J. Behan, A. Brittin, G. W. Sentell.

8sept—3m

FRITZ JAHNCKE,

908 et 910...DELORD...908 et 910

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstone, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés. —1 an

BODLEY BROTHERS

Ont l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mules, charrettes à boeufs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrues à ris, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, [illegible]

Dépôt 18 et 20 rue Union, 2 mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, [illegible] Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité au plus bas prix. [illegible]

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'immédiatement après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un billet où seront imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution," ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.
Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.
Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.
Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans (rive droite) un sénateur.
Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.
Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.
Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.
Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.
Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.
Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.
Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.
Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.
Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.
Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Baton Rouge, un sénateur.
Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.
Le seizième district, composé de la paroisse Est-Baton-Rouge, un sénateur.
Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.
Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.
Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.
Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.
Le vingt unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.
Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.
Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.
Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.
Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.
Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.
Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quatorzième district représentatif, seizième et dix septième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses De Soto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un annotateur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt"; et dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la constitution formeront partie de la constitution soumise au peuple, si celle-ci est ratifiée; dans le cas où la majorité des bulletins déposés porteront ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans tous les endroits désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à la ratification, pour l'élection des officiers ci-dessus énumérés, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance adoptée par la convention [illegible] au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux divers shérifs, [illegible] enregistreurs de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont il est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle Orléans, ce 31e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil-huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim

LOUIS A. WILTZ.

OSCAR ARROYO, Assistant-Secrétaire d'Etat.

30 août—t l sam. au 2 déc.

Quartier-général du Comité exécutif de campagne Ogden.

AU COIN DES RUES CANAL ET BOURBON.

Nlle-Orléans, Lne., 24 septembre 1879.

Aux votants démocrates et conservateurs de la Nouvelle-Orléans.

Les amis de la candidature du général Fred. N. Ogden appellent respectueusement et avec instance l'attention des votants démocrates et conservateurs de la Nouvelle-Orléans sur la nécessité de se faire enregistrer comme électeurs.

Le Bureau d'enregistrement est dans la rue Royale, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Louis. Il sera transporté, après le 1er octobre, à St-Patrick's Hall.

Si vous n'êtes pas enregistrés il ne vous sera pas possible de voter aux élections primaires pour délégués à la Convention d'Etat.

Si le général Ogden doit être désigné comme candidat, il le sera par les délégués choisis aux élections primaires qui doivent avoir lieu le 3 octobre dans les différents wards de la ville.

Il sera pris des arrangements pour assurer la sincérité des élections primaires, un dépouillement loyal et la proclamation du résultat véritable du vote donné à ces élections.

Il sera également pris, de concert avec les autres nuances politiques du parti, des mesures amicales propres à assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité aux polls et pendant le dépouillement du vote.

Nous supplions tous les bons citoyens, qui ne l'ont pas encore fait, d'aller immédiatement se faire enregistrer comme votants.

Ceux qui ont perdu leurs papiers peuvent en obtenir des duplicata en prêtant le serment ordinaire.

Nous vous le répétons, ne remettez pas à un autre jour ce que vous pouvez faire tout de suite. Faites-vous enregistrer sur le champ. Puis, présentez-vous aux élections primaires et votez pour les candidats qui représenteront vos vues à la convention de Baton-Rouge. Pour être en mesure de voter aux élections primaires, il faut vous être fait enregistrer le 2 octobre au plus tard.

Par ordre du comité exécutif Ogden,

E. JOHN ELLIS, chairman.

25 sept—

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITE DE CAMPAGNE EXÉCUTIF D'OGDEN.

Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.

A partir de JEUDI, 25 septembre, le bureau de l'hon. CHAS. CAVANAC, enregistreur d'Etat des Votants, sera ouvert à la Salle St-Patrick, au coin des rues du Camp et Lafayette. Tous les citoyens qui n'ont pas été enregistrés en 1878 ou 1879, sont instamment priés d'aller se faire inscrire à la Salle St-Patrick, afin d'être prêts à voter aux élections primaires du 3 OCTOBRE; et les citoyens qui ont perdu leurs papiers de 1878 ou de 1879 sont invités à se procurer leurs certificats en duplicata afin de voter.

Par ordre du comité exécutif d'Ogden.

E. JOHN ELLIS, Président.

25sept—

AVIS AUX VOTANTS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Enregistreur des votants, paroisse d'Orléans.

(Bureau, maison d'Etat, rue Royale, au rez-de-chaussée).

Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.

Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre, à la Salle St-Patrick, rue du Camp, devant la place Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui ne se sont pas fait enregistrer en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de s'assurer leurs papiers réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers originaux, avant de demander des duplicatas.

CHAS. CAVANAC, Enregistreur des votants, Paroisse d'Orléans.

25 sep—

Appel pour une convention d'Etat.

Salle du comité central d'Etat, Parti démocrate conservateur. Nlle-Orléans, 1er septembre 1879.

Dans une réunion du comité central d'Etat du Parti Démocrate Conservateur tenue à la Nlle-Orléans le 25 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention du parti démocrate conservateur sera tenue; Pourvu que dans le cas d'une épidémie alors dans cet Etat, le chairman du comité avec l'avis du comité exécutif, soit par la présente autorisé à remettre la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton Rouge est choisie comme le lieu où la convention tiendra ses séances.

Résolu que la nomination de représentation à cette convention sera la même que celle adoptée par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat, pourvu que toute paroisse de l'Etat ou tout ward de la Nouvelle-Orléans, ayant donné un plus grand vote pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1878, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 300 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent soit fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il soit recommandé qu'une seule personne soit choisie pour donner chaque vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate conservateur est par la présente convoquée à Baton-Rouge pour lundi 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la quatrième résolution, les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	2
Assomption	8	Morehouse	7
Avoyelles	9	Natchitoches	14
Bienville	5	Ouachita	14
Bossier	7	Plaquemines	4
Caddo	9	Pointe Coupée	5
Calcasieu	7	Rapides	9
Caldwell	4	Red River	5
Cameron	2	Richland	5
Catahoula	5	Sabine	5
Claiborne	8	St-Bernard	2
Concordia	5	St-Charles	1
DeSoto	7	St-Hélène	5
Est Baton Rouge	11	St-Jacques	5
Ouest Baton Rouge	3	St-Jean Baptiste	4
Est Carroll	1	St-Landry	19
Ouest Carroll	3	St-Martin	6
Est Feliciana	9	Ste-Marie	7
Ouest Feliciana	3	St-Tammany	4
Franklin	5	Tangipahoa	5
Grant	3	Tensas	14
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	5	Union	5
Jackson	4	Vermilion	4
Jefferson	6	Vernon	2
Lafayette	6	Washington	3
Lafourche	10	Webster	4
Lincoln	5	Winn	3
Livingston	4		

ORLÉANS:

Premier Ward	10	Dixième Ward	12
Second Ward	19	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	10	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	9	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	2
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES, Président.

JOHN S. TULLY, Vice-président et chairman du comité exécutif.

O. M. TENNISON, Secrétaire. 3 sept—au 6 oct.

[illegible]

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 14 Octobre 1879,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 14 Octobre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 30
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivières		19,701 75
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivières	5,332 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,830 61—	106,208 89
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$206,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	62,563 43
Primes en voie de collection	36,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO, EDWARD TOBY, JOHN GEDDES, D. FATJO, PAUL FOURCHY, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX, JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé.........$500,000

VINGT TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 53 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

Conformément aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878.

Sur les—			
Risques de feu	$212,422 66		
Risques de rivière	85,373 30		
Risques maritimes	49,841 90		$347,637 97
Ajoutez: Risques non expirés, 1877		$104,741 00	$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 60		
Primes remboursées	19,457 20		114 196 80
Primes nettes			[illegible]
Pertes etc. payées pendant la même période sur			
Risques de feu	54,709 23		
Risques de rivière	37,367 98		
Risques maritimes	15,230 56		
	$107,307 77		
Pertes non ajustées et non payées	39,323 00		$146,630 77
Ajoutez: Réassurances	35,045 28		
Taxes	6,547 94		
Loyer	2,000 00		
Board of Underwriters	6,593 20		
Dépenses	34,482 91	$84,669 30	
Fonds de réserve		10,000 00	
Dividende sur le capital	49,568 29		
Moins escompte et intérêt	24,284 30	$25,283 99	$266,584 06
Profit net			$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché.

Actions et Bons	$257,074 82
Prêts sur hypothèques	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,665 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	58,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 23e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'exercice, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart, J. Weis, Scott McGehee, Henry Renshaw, B. W. Taylor, D. Fatjo, B. Biscoe, J. C. Morris, T. L. Airey, A. Baldwin, James I. Day, R. E. Craig, Chas. Macready, Lionel C. Levy, Sam'l L. Boyd, W. E. Seymour, Emory Clapp, Jno. S. Groves, Jno. G. Gaines, D. A. Chaffraix, J. A. Blanc, Jesse S. Flower, J. L. Harris, H. Newman.

8 fév—au 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,332 20	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurance and return premiums	17,830 61—	$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$206,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,000 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	192,902 33
Bills receivable	62,563 43
Premiums in course of collection	36,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	2,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO, B. FATJO, J. J. FERNANDEZ, EDWARD TOBY, PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX, JOHN GEDDES, M. W. SMITH, JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 juin—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,168 06	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	69,324 25	$258,543 53
Net earned premiums	$234,143 53	
Less reinsurance	$13,736 40	
Less return premiums	5,606 57 — 19,343 97	[illegible]
LOSSES.		
Fire losses	$36,028 94	
Marine losses	9,237 36	
River losses	28,676 05	
	$73,952 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, loss interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	110,395 01
Net profits		[illegible]

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 83	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	$61,636 83
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	101,073 66
Real estate		109,008 09
City bonds, bank and other stock		94,632 58
Premiums in course of collection		25,697 82
Suspense account and stock fractions		14,158 62
		$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, John Phelps, Adam Thomson, Henry Abraham, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe, R. B. Post, Edw'd Pilsbury, Jno. R. King, Fred'k Camerden, Joseph W. Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, Geo. W. Sentell, Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore, W. B. Conger, Henry M. Preston, Reuben G. Bush, John M. Parker.

May 21—

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à faciliter et développer les relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et qui auront rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1879, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e " M. C. T. Dugazon,
3e " M. Félix Limet,
4e " M. Pierre Pouts.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgever, Jos. Bayle, P. E. Brulatour, A. Coutin, L. Grand, E. de Gas, F. Laborde, B. Merilh, F. Tujague, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 av—1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

289....RUE VILLERE....289

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

1janv—1anDMeV

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St Antoine et Bagatelle,

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.

26 janv—1an—D.M.J

MATELAS

Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

64....RUE DE CHARTRES....64

Près Douane.

Venez les voir.

1er mars—12 nov— J. J. DONAHOE.